

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DGRI 44 Acceptation de la subvention du Ministère de L'Europe et des Affaires étrangères pour le
Projet de Coopération entre Montréal et Paris.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L1115-1-1 et L.2512-11,

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de l'acceptation de la subvention d'un montant de 14 000 €, accordée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris accepte le lancement du projet de coopération entre les Villes de Paris et de Montréal relatif à l'accompagnement des personnes sans-abris dans le cadre de l'appel à projet du fonds franco-québécois 2021 pour la coopération décentralisée.

Article 2 : Ce projet se déroulera sur les années 2021 et 2022. Le cout total du projet est de 30 000 euros dont 14 000 euros de recette du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Article 3 : La ville de Paris accepte la recette de 14 000 euros octroyée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères qui sera versée à hauteur de 5000 euros en 2021 et 9000 euros en 2022 et sera affectée au budget général de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants.

Article 4 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention de projet entre les Villes de Paris et de Montréal.

Article 5 : Les dépenses relatives au projet seront imputées au budget général de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO